

SCCV ANTONY JEAN ZAY



Paris, le 29 avril 2024

Par courrier RAR N°2C 176 789 1565 9
Objet : Livraison appartement E24

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après, comme convenu, les informations relatives à la livraison de votre appartement au sein de la résidence Rooftop Elégance :

Votre appartement sera livré au 4^{ème} trimestre 2024.

Vous trouverez, joint à ce courrier, l'attestation de notre maître d'œuvre d'exécution, la société Promotech, justifiant le décalage de la livraison.
Ces causes légitimes de report sont contractuellement prévues dans votre acte vente (article 18.4).

Nous reviendrons vers vous 3 mois avant la livraison pour vous annoncer le mois de la livraison et un mois avant la livraison pour vous informer du jour précis de la remise des clés de votre appartement.

Vous souhaitant une parfaite réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la gérance

PJ : annoncée

Nota : Nous ne pouvons pas en l'état prévoir l'impact des jeux olympiques et des mesures de sécurités en découlant sur notre chantier. (Organisation, approvisionnement de chantier, gestion du personnel ...)

SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000 EUROS
5 boulevard de la Madeleine – 75001 PARIS
880 524 897 RCS Paris – SIRET 880 524 897 00019 – APE 4110D – TVA INTRA FR87880524897
Tél. : 01 42 68 32 09 - cibex@cibex.fr



43 rue Camille Desmoulins - 92442 Issy-les-Moulineaux cedex
tél 01 46 08 40 20 fax 01 46 08 00 42

SCCV ANTONY JEAN ZAY

Représentée par PIERRE ETOILE
43, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux

ILOT E, CONSTRUCTION DE 81 LOGEMENTS, DE 10 COMMERCES
ET D'UN PARKING SUR 2 SOUS-SOLS

ZAC Jean Zay - 92160 ANTONY

ATTESTATION DE DECALAGE DE LIVRAISON

Nous soussignés, PROMOTECH S.A.R.L., agissant en qualité de maître d'œuvre d'exécution, certifions :

- Le décalage des livraisons dues aux retards des entreprises quantifiés de 309 jours ouvrables soit 360 jours calendaires, détaillé ci-dessous.

1) Intempéries :

A/ Retards de 47 jours ouvrables, soit 50 jours calendaires d'intempéries.

2) Défaillance entreprise par lots :

B/ LOT N°01 - GROS ŒUVRE : retards de 86 jours ouvrables soit 100 jours calendaires.

C/ LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES – OCCULTATIONS : retards de 76 jours ouvrables soit 88 jours calendaires.

D/ LOT N°07 - CHAPES : retards de 42 jours ouvrables soit 49 jours calendaires.

E/ LOT N° 17 et 18 - CHAUFFAGE VMC - PLOMBERIE : retards de 36 jours ouvrables soit 41 jours calendaires.

F/ LOT N°16 – ASCENSEURS : retards de 28 jours ouvrables soit 32 jours calendaires.

Fait à Issy-Les-Moulineaux, le 24 avril 2024

Le maître d'œuvre d'exécution

RATMél Gilles

PROMOTECH S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS de Nanterre N° 444 539 373- SIRET N° 444 539 373 00019